

FACE À 1939-1945

L'HISTOIRE

ATELIER - EXPOSITION

LIVRET PÉDAGOGIQUE

Histoire / Enseignement moral et civique

Document réalisé par

Isabelle Denis,
Sophie Hagiarian,
Laurent Klein,
Maryline Obadia,
Galith Touati,
Emmanuelle Wolff

Avec le soutien de:



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
RÉSONANCES	6
CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE	6
DÉROULEMENT	
DE L'ATELIER	7
CHRONOLOGIE	8
CARTE DE FRANCE EN 1940-1942	10
CARTE DE L'EUROPE PRINTEMPS 1942	11
LES DÉBATS	
EN CLASSE	12
IDÉES D'ACTIVITÉS	
À RÉALISER AVEC LES ÉLÈVES	
POUR CONCLURE L'ATELIER	20
RESSOURCES	21
QUI SONT LES JUIFS ?	21
LE CINÉMA, PASSEUR DE MÉMOIRE	23

INTRODUCTION

L'enseignement moral et civique (EMC) a pour ambition de transmettre aux élèves des valeurs, de leur offrir un espace d'expression et de leur permettre de construire leur jugement par une meilleure connaissance des règles qui constituent les bases de la vie démocratique de notre République. Dans les premières années de la scolarité, la vie de la classe et la vie de l'école constituent un excellent terrain d'expérimentation et de mise en pratique, des lectures ou des œuvres cinématographiques peuvent donner lieu à des débats à visée philosophique ou à des dilemmes moraux. Mais c'est à des questions de société et à des problématiques politiques – au sens noble du terme – que sera confronté dans sa vie le futur citoyen qu'est l'élève. Comme il est rappelé dans les principes généraux du programme d'EMC: «Les valeurs et principes de la République fondent le pacte républicain garant de la cohésion nationale, en même temps qu'ils protègent la liberté de chaque citoyen. Les transmettre et les faire partager est une œuvre d'intégration républicaine». Ainsi, le programme d'Histoire offre aux élèves de cycle 3 des occasions de travailler le programme d'EMC autour de situations particulières qu'a connues notre pays, de comprendre que les principes de morale et de civisme font partie des questions qu'ils seront amenés un jour à se poser en tant que citoyen.

Cet atelier-exposition propose aux enseignants un parcours en cinq étapes autour des quatre domaines de l'EMC – la sensibilité, la règle et le droit, le jugement et l'engagement – ainsi que de la question de l'utilité de l'enseignement de l'Histoire. Fidèle à la philosophie de l'association L'enfant et la Shoah, les thèmes de l'exclusion et de la solidarité sont mis en avant. S'adressant à de jeunes élèves, il serait dangereux, tant sur le plan des émotions que sur celui de la pertinence pédagogique, de les confronter à l'horreur de l'extermination des Juifs par des images ou des textes qui pourraient choquer plutôt que d'inciter à réfléchir. Celle-ci n'est pas niée, les élèves comprennent ce qui est en jeu derrière les politiques de mise au ban de la société d'une catégorie de sa

population, en l'occurrence ici les Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Leur attention est portée sur des questions qui peuvent également se poser dans leur vie de jeune Français vivant dans une Europe en paix.

En effet, à partir de récits illustrant des situations d'exclusion et de stigmatisation vécues par les enfants juifs, ainsi que d'exemples de résistance et de solidarité, les élèves sont invités à débattre de questions telles que:

- **En quoi suis-je concerné(e) par ce qui arrive à d'autres ?**
- **Peut-on avoir une raison légitime de désobéir aux lois ?**
- **Connais-tu des actions de solidarité ?**
- **Quelles valeurs faut-il défendre pour vivre en paix dans notre pays ?**

Alors que les derniers témoins de la Shoah sont de moins en moins nombreux à pouvoir rencontrer les élèves, de courtes vidéos servent de support de travail afin que les élèves puissent voir et entendre la voix de ceux qui ont soit traversé ces épreuves soit mené des actions de transmission de la mémoire de ces événements soit encore veillent à rendre actuelles les valeurs qui ont fondé les actions de solidarité et d'entraide. Des photographies et des fac-similés sont également proposés en ligne pour donner aux élèves des outils de recherche qui leur permettent de réfléchir et de répondre aux questions posées par ces situations vécues par des enfants qui avaient le même âge qu'eux et vivaient dans le même pays.

Ce travail peut aussi déboucher sur une recherche menée par les élèves sur l'histoire de leur propre établissement scolaire grâce aux registres matricules ou tout autre document qui garde la trace du passage sur les bancs de l'école d'élèves juifs entre 1940 et 1944. S'ouvre alors une nouvelle perspective sur la pertinence de l'enseignement de l'Histoire et de l'EMC.

Laurent Klein

RÉSONANCES

L'histoire racontée dans cet atelier-exposition, celle des enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, permet d'aborder en classe les domaines principaux de l'enseignement moral et civique, en lien avec les valeurs de la République.

La sensibilité:

agir en tenant compte des autres et accepter les différences.

La règle et le droit:

respecter tous les autres et appliquer les principes de l'égalité.

Le jugement:

distinguer son intérêt personnel de l'intérêt collectif.

L'engagement:

devenir acteur de ses choix.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Article 9

La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

La mallette-exposition est composée de 6 posters (ou 6 panneaux dans la version «grand format»), d'une clé USB, de ce livret pédagogique, de documents pour l'élève.

L'activité peut se dérouler sur une, deux, trois ou quatre séances, au choix du professeur. Ce déroulement est donné à titre d'exemple, l'enseignant étant libre de le modifier en fonction de ses pratiques pédagogiques.

Étape 1 – Premier débat

La séance débutera par une discussion générale en classe à partir de l'un des thèmes suivants:

- Peut-on avoir une raison de désobéir aux lois ?
- En quoi suis-je concerné(e) par ce qui arrive aux autres ?
- Connais-tu des actions de solidarité ?
- Pour vivre en paix dans notre pays, quelles valeurs faut-il défendre ?

Étape 2 – Lecture des panneaux

À l'issue de cette discussion, les élèves sont amenés à découvrir des situations leur permettant d'approfondir leur réflexion. Ces exemples sont tirés de l'histoire des enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les élèves découvrent et lisent le(s) panneau(x) correspondant au thème abordé durant la discussion. Ces panneaux sont présentés à la fois sous la forme de posters (ou panneaux auto-portants grand format) et sur la clé USB.

Étape 3 – Découverte des documents de la clé USB

L'enseignant projette le témoignage concernant le ressenti des enfants juifs cachés pendant la Seconde Guerre mondiale, ainsi que les documents associés. Ces derniers peuvent être imprimés pour un travail d'analyse en groupe.

L'activité se poursuit avec la découverte des autres documents et films illustrant la question débattue au commencement de la séance.

Étape 4 – Deuxième débat

À partir de ces documents, l'enseignant anime un deuxième échange avec ses élèves. Il peut s'aider des pistes proposées dans ce livret.

Étape 5 – Restitution

L'enseignant remet à chaque élève un exemplaire du «Document pour l'élève» et consacre un temps pour que les enfants répondent aux questions et expriment leur ressenti par rapport à l'histoire qu'ils viennent de découvrir.

CHRONOLOGIE

Quelques repères sur l'Histoire du nazisme (1933-1945)
et sur la situation des Juifs en France (1940-1944)

1933

Janvier: Adolf Hitler devient chancelier de l'Allemagne.

Mars: ouverture des premiers camps de concentration en Allemagne pour les opposants au régime nazi.

1935

Septembre: les lois raciales de Nuremberg «pour la protection du sang allemand» privent les Juifs allemands de leurs droits politiques et de leur citoyenneté.

1938

9-10 novembre: des vitrines de magasins juifs sont brisées, des synagogues incendiées et des maisons pillées en Allemagne et dans les territoires occupés par le IIIe Reich. C'est la «Nuit de cristal».

1939

1^{er} septembre: la Seconde Guerre mondiale débute en Europe avec l'invasion de la Pologne par l'Allemagne nazie.

3 septembre: le Royaume-Uni puis la France déclarent la guerre à l'Allemagne, en réaction à l'entrée des troupes allemandes en Pologne.

1940

10 mai: l'armée allemande attaque la Belgique, les Pays-Bas et la France.

17 juin: le maréchal Pétain reconnaît la défaite militaire de la France.

18 juin: le Maréchal Pétain est désigné comme président du Conseil. De Londres, le Général de Gaulle appelle à la résistance.

22 juin: l'armistice franco-allemand est signé. La France est divisée en plusieurs zones dont une zone occupée par les troupes allemandes au nord et une zone non-occupée au sud.

10 juillet: le nouveau gouvernement s'installe à Vichy, en zone non-occupée, dite zone libre. C'est pourquoi on parle de régime de Vichy pour désigner la période (jusqu'en 1944) où la France est dirigée par le Maréchal Pétain, à qui le Parlement a donné les pleins pouvoirs. C'est la fin de la III^e République.

27 septembre: une ordonnance allemande oblige les Juifs à se faire recenser.

3 octobre: premier statut des Juifs. Une ordonnance leur ferme l'accès à de nombreuses professions.

4 octobre: loi du sur l'internement et l'assignation à résidence des Juifs étrangers.

24 octobre: début de la Collaboration de l'État français avec l'Allemagne (rencontre entre Hitler et Pétain à Montoire).

1941

Mars: création du Commissariat général aux questions juives par le gouvernement de Vichy.

14 mai: rafle dite du «Billet Vert». Des pères de famille de nationalité étrangère, convoqués pour un présumé contrôle d'identité, sont arrêtés et internés dans les camps du Loiret.

2 juin: second statut des Juifs.

29 novembre: l'Union générale des Israélites de France (UGIF) est créée par le gouvernement de Vichy qui met sous sa tutelle les instances communautaires juives.

1942

Mars: le premier convoi de Juifs déportés de France quitte Compiègne à destination des camps d'extermination nazis ouverts dans la Pologne occupée.

6 juin: en zone occupée, tous les Juifs à partir de l'âge de six ans doivent porter une étoile jaune.

16-17 juillet: rafle dite «du Vél d'Hiv». À la demande de l'occupant allemand, la police française arrête 13 152 Juifs, dont 4 115 enfants. Ces derniers sont internés au vélodrome d'Hiver avec leurs parents avant d'être transférés dans deux camps du Loiret. Les adultes sans enfants sont enfermés à Drancy. Tous, ou presque, seront déportés dans les camps d'extermination nazis, en particulier celui d'Auschwitz-Birkenau.

11 novembre: la zone libre est envahie par les Allemands et les Italiens. La zone libre est appelée «zone Sud» et la zone occupée est appelée «zone Nord».

1944

6 avril: arrestation des 44 enfants de la Maison d'Izieu par la Gestapo.

6 juin: débarquement allié en Normandie.

17 août: le dernier convoi de déportation quitte la gare de Bobigny.

20 août: fin du régime de Vichy. La République est restaurée. La constitution de la IV^e République est promulguée le 27 octobre 1946.

1945

27 janvier: l'armée soviétique entre dans le camp d'Auschwitz.

8 mai: défaite de l'Allemagne nazie et victoire alliée.

20 novembre: à Nuremberg, en Allemagne, débute le procès des grands criminels de guerre nazis. Les notions de crime contre l'humanité et de génocide sont créées.

1995

Discours du Président de la République Jacques Chirac reconnaissant la responsabilité de la France dans l'arrestation et la déportation des Juifs de France.

CARTE DE FRANCE EN 1940-1942

(zone libre, zone occupée)



- Zone annexée par l'Allemagne nazie
- Zone interdite
- Zone occupée par l'Allemagne nazie appelée zone Nord à partir de novembre 1942
- Ligne de démarcation

- Zone libre appelée zone Sud à partir de novembre 1942
- Zone d'occupation italienne :
 - en 1940
 - en 1942

CARTE DE L'EUROPE PRINTEMPS 1942



Allemagne III^e Reich

Territoires et pays occupés ou annexés par l'Allemagne nazie

Pays alliés ou satellites de l'Allemagne nazie

Italie et territoires annexés ou satellites

Pays ennemis du Reich, de l'Italie et de leurs alliés

France non occupée et ses colonies d'Afrique du Nord

Pays neutres

LES DÉBATS EN CLASSE

Pour animer les débats avec les élèves, l'enseignant peut proposer des exemples tirés de l'histoire des enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces éléments d'approfondissement peuvent être reformulés par l'enseignant.

Des documents d'archives en relation avec les débats sont présentés sur la clé USB.

LA DÉFINITION DU MOT «LOI»

«Nom féminin, prescription établie par l'autorité souveraine de l'État, applicable à tous et définissant les droits et les devoirs de chacun.»

Définition du dictionnaire Larousse en ligne

Qui vote les lois actuellement ?

En France, le parlement vote les lois. Le gouvernement ou les parlementaires proposent des lois qui sont étudiées par les deux chambres du Parlement (la Chambre des députés et le Sénat).

Une loi est adoptée quand les deux chambres l'ont validée. Le président de la République peut alors la promulguer pour qu'elle soit mise en application.

Qui a promulgué les lois antijuives entre 1940 et 1944 en France ?

Entre 1940 et 1944, sous le régime de Vichy, le Parlement perd son pouvoir législatif. Le gouvernement promulgue les lois, sous la responsabilité du Maréchal Pétain auquel les pleins pouvoirs ont été donnés. Parmi les premières lois qu'il adopte et fait appliquer, on trouve celle concernant le statut des Juifs, en octobre 1940. Ce Statut, signé de la main du Maréchal Pétain, interdit aux Juifs notamment l'accès à certaines professions. C'est la première étape de leur exclusion de la société française.

En quoi les lois antijuives du régime de Vichy sont-elles injustes ?

Ces lois sont injustes car elles sont contraires aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui caractérisent la République française. L'État français du Maréchal Pétain remplace la devise républicaine «Liberté, Égalité, Fraternité» par «Travail, Famille, Patrie». De plus, s'appliquant uniquement aux Juifs, ces lois instaurent une discrimination, les Juifs n'ayant plus les mêmes droits que le reste de la population.

Enfin, ces lois n'ont été décidées que par un petit groupe de personnes, elles n'ont pas été votées par le Parlement qui avait perdu tous ses pouvoirs sous le régime de Vichy.

Pourquoi de telles lois sont impossibles dans la République française laïque actuelle (V^e République) ?

Les lois doivent être votées par la Chambre des députés et par le Sénat. Elles doivent s'appliquer à tous les Français «sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation» ainsi que le mentionne l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (signée par la France en 1948).

Quelles interdictions et obligations frappent les Juifs sous le régime de Vichy ?

Les Juifs n'ont plus le droit d'entrer dans les parcs, les cinémas, les piscines... Ils n'ont plus le droit d'écouter la radio et ne peuvent faire leurs courses qu'à certaines heures. À Paris, ils ne peuvent voyager que dans le dernier wagon du métro.

Parmi les obligations, les Juifs doivent se signaler au commissariat, faire apposer un tampon «Juif» sur leur carte d'identité. Autre discrimination: à partir du 6 juin 1942, en zone occupée, tous les Juifs âgés de plus de six ans doivent porter, dans l'espace public, une étoile jaune bien visible cousue sur leur vêtement.

Comment vivent les Juifs qui n'ont plus le droit d'exercer leur profession ?

Sous le régime de Vichy, du jour au lendemain, les Juifs n'ont plus le droit de posséder une entreprise (magasin, atelier, usine). Ils doivent remettre les clés, la gestion et tous les bénéfices de cette entreprise à un administrateur provisoire non juif. On désigne par «spoliation» cette confiscation des biens des Juifs.

Lorsque l'on ne peut plus travailler, on ne gagne plus d'argent et il devient de plus en plus difficile de se nourrir, de payer son loyer...

Les Juifs se retrouvent dans une grande misère alors qu'ils exerçaient une profession. Par exemple, les médecins, avocats, magistrats, militaires et professeurs n'ont plus eu le droit de pratiquer les métiers pour lesquels ils possédaient les mêmes diplômes que leurs concitoyens non juifs.

LA DÉFINITION DU MOT «RECENSEMENT»

«Nom masculin, opération administrative qui consiste à faire le dénombrement de la population d'un État, d'une ville...»

Définition du dictionnaire Larousse en ligne

Pourquoi la plupart des Juifs ont-ils accepté de se faire recenser en 1940 ? Pourquoi certains ont refusé ?

En France, en 1940, une partie de la population juive, plus ou moins récemment immigrée, n'est pas de nationalité française. Qu'ils soient de nationalité française ou non, la plupart des Juifs se font recenser, pensant qu'en respectant la loi, logiquement, ils seront protégés.

Ils ignorent alors que des listes seront établies sur la base de ce recensement, lesquelles permettront aux nazis et au gouvernement de Vichy d'organiser les arrestations, avec l'aide de la police française.

Certains se méfient et choisissent de désobéir, en ne se faisant pas recenser.

Dans quelles circonstances peut-on avoir une raison sérieuse de désobéir aux lois ?

Nous n'avons pas à obéir aux lois qui sont contraires aux principes contenus dans la Déclaration des droits de l'homme, aux valeurs humanistes de la démocratie.

Les lois antisémites dictées par l'Allemagne nazie et instaurées en France par le régime collaborationniste de Vichy ont eu pour objectif la mise en œuvre d'une exclusion radicale des Juifs. Ces lois ont abouti à la déportation et à l'assassinat de 76 000 juifs de France dont 11 450 enfants.

Aucune loi séparant au lieu d'unir, privilégiant un groupe aux dépens d'un autre, ayant pour conséquence la mise à mort d'une population, n'est acceptable au nom du respect de la vie humaine.

Une loi démocratique ne doit pas privilégier une croyance religieuse ou un parti politique.

À partir du 6 juin 1942, tout Juif de plus de 6 ans est obligé, en zone occupée, de porter l'étoile jaune.

Pourquoi cette obligation ?

Qu'ont pu ressentir les enfants juifs obligés de porter cet insigne ?

La majorité des Juifs ne portent pas d'habits spécifiques et ne sont pas reconnaissables. Pour reconnaître, signaler et discriminer les Juifs, les nazis les obligent à porter un insigne.

Jusqu'à l'obligation de porter l'étoile jaune, pour de nombreux Juifs, le judaïsme relève de leur vie privée, certains enfants ignorent même qu'ils sont juifs. Cette étoile permet de les repérer et de les isoler. Nombreux sont les récits témoignant de cette prise de conscience. Au premier jour du port de l'étoile, des enfants juifs doivent faire face aux insultes, d'autres découvrent que certains camarades sont solidaires, d'autres encore s'étonnent de n'être pas les seuls dans leur classe à être obligés de porter cette étoile. Tous, de toute façon, se sentent différents.

Outre le sentiment d'humiliation qu'ils ont pu éprouver, les Juifs ont dû faire face aux réactions extérieures, de l'insulte à la sympathie. Des enfants ont dû supporter une inégalité de traitement de la part de leurs professeurs ou camarades de classe. Certains ont été relégués au dernier rang dans la classe, d'autres ont au contraire pu compter sur leur bienveillance.

Entre 1942 et 1944, que risquent les Juifs qui portent l'étoile jaune ?

Facilement repérables, les Juifs qui portent l'étoile jaune sont souvent contrôlés. Ils peuvent être arrêtés à tout moment.

Certains Juifs choisissent de ne pas porter l'étoile mais leur refus d'obéir à cette loi injuste les exposent aux dénonciations. En effet, en cas de contrôle, le fait pour un Juif de ne pas porter l'étoile est une cause d'arrestation.

Qu'ils portent ou non l'étoile, les Juifs vivent dans l'angoisse d'être arrêtés.

Cependant, certains comprennent qu'il vaut mieux ne pas la porter, malgré les risques encourus, afin de ne pas attirer l'attention sur leur judéité. Beaucoup d'entre eux entrent dans la clandestinité et changent d'identité à partir de ce moment, en se procurant des faux papiers.

Des enfants ont dû faire croire qu'ils n'étaient pas juifs. Est-ce normal de cacher qui l'on est ?

Pour les protéger des arrestations, des enfants sont cachés dans des familles non juives. On fait croire qu'ils sont des neveux, nièces, cousins, cousines ou des enfants de la ville venus à la campagne pour être mieux nourris... D'autres sont cachés dans des institutions (pensionnats, orphelinats, couvents, colonies de vacances...), le plus souvent sous une fausse identité.

Cette clandestinité est très angoissante pour les enfants. Le témoignage de Mireille, sur la clé USB, décrit l'inquiétude des enfants cachés, en particulier la crainte de ne pas se souvenir de leur nouveau nom ou d'une histoire familiale fictive.

On enseigne aux enfants que l'on ne doit pas mentir, mais ne pas dire la vérité peut s'avérer salvateur. Pendant la guerre, pour les Juifs, le seul moyen d'échapper aux arrestations et aux déportations est de ne pas dire qu'ils sont juifs et de faire croire qu'ils ne le sont pas.

LA DÉFINITION DU MOT «MENTIR»

«dissimuler, déguiser volontairement la vérité, nier ou taire ce qu'on devrait dire».

Définition du dictionnaire Larousse en ligne

Rester en vie est le plus important. Mentir est la seule solution pour les familles juives conscientes du danger que représentent pour eux les lois des nazis et du gouvernement de Vichy.

Pour sauver la vie de leurs enfants, des parents juifs les ont confiés à des personnes qui devaient les cacher et que, souvent, ils ne connaissaient même pas.

Qu'ont ressenti les enfants lors de cette séparation ?

En cas de danger, la réaction normale au sein d'une famille est de vouloir garder ses enfants près de soi pour les protéger. Il a fallu beaucoup de courage aux parents juifs pour accepter de se séparer de leurs enfants, en espérant que cela les sauverait. Il a fallu aussi un immense courage aux enfants pour accepter de quitter leurs parents et de suivre des personnes jusqu'alors inconnues auxquelles ils ont dû faire confiance.

Les enfants ont pu se sentir abandonnés, les plus jeunes ne pouvant comprendre ce qui se passait. L'absence des parents est toujours douloureuse et peut s'avérer traumatisante.

Toutes les situations ont existé. Certes, toutes les personnes qui ont aidé des enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale ont pris des risques mais toutes ne l'ont pas fait par pure solidarité. Certaines personnes ont été jusqu'à maltraiter leurs pensionnaires, tandis que d'autres les ont considérés comme leurs propres enfants; des enfants juifs ont été accueillis avec chaleur et bienveillance dans les familles ou institutions qui les cachaient, d'autres ont eu à souffrir de brimades.

Que ressentirions-nous si l'on nous empêchait d'aller au parc, de prendre les transports en commun librement, d'écouter la radio... ?

À travers ces questions, nous invitons les élèves à réagir à des mesures d'exclusion, totalement injustes et injustifiées, que les Juifs ont dû subir. Sous le régime de Vichy, les lois antisémites énoncent les obligations et les interdictions dont les Juifs ont été victimes.

Voici des exemples qui montrent qu'entre 1940 et 1944, dans la France occupée, les Juifs n'ont plus les mêmes droits que les autres personnes :

- dès octobre 1940, de nombreuses professions sont interdites aux Juifs, en particulier celles de professeurs, médecins, avocats, soldats... Ils n'ont plus le droit de posséder une entreprise ;
- à partir du 13 août 1941, les Juifs n'ont plus le droit de posséder de poste de radio ;
- en juillet 1942, l'accès aux lieux publics tels que les cinémas, théâtres, piscines, parcs, bibliothèques... leur est également interdit ;
- les Juifs sont obligés de voyager dans le dernier wagon du métro et de faire leurs courses dans les magasins à certaines heures uniquement.

Les actions de solidarité envers les Juifs

On nomme « Justes parmi les Nations », les personnes non juives qui ont aidé les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale au péril de leur vie et sans compensation financière. Depuis les années 1950, les familles qui souhaitent remercier ceux qui les ont aidés à se cacher et à survivre leur font attribuer une médaille et un diplôme de Justes. Ceux-ci sont décernés par le Mémorial de Yad Vashem (à Jérusalem), au nom de l'État d'Israël.

En France, le dimanche qui suit chaque 16 juillet marque la Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France. Cette date commémore particulièrement la plus grande arrestation massive de Juifs qui s'est déroulée en France le 16 juillet 1942, connue sous le nom de Rafle du Vel'd'Hiv.

Au Panthéon, à Paris, une plaque honore les Justes. Au 1^{er} janvier 2020, on compte 4 130 Justes en France.

Des Justes disent qu'ils ont aidé des Juifs « parce qu'il fallait le faire, sans se poser de question quand on voit des personnes menacées ». Que penser de cette réaction ?

Face au danger, et devant réagir dans l'instant, certaines personnes sont spontanément venues en aide aux familles juives. Elles ont alors fait preuve de beaucoup de courage, de responsabilité et de présence d'esprit, mais leur engagement leur paraissait naturel au regard de l'injustice dont les Juifs étaient victimes. Guidées par leurs valeurs humanistes, elles ont manifesté leur solidarité envers des personnes dont la vie était menacée, sans se préoccuper de leur croyance ou de leur origine. Parfois, sans prendre en compte les risques qu'elles-mêmes prenaient pour leur propre vie.

Leur réaction courageuse est un exemple pour nous. Malgré les lois antisémites du gouvernement de Vichy et la Collaboration avec l'occupant nazi, la France est un des pays d'Europe qui a eu, en pourcentage, le moins de Juifs déportés. Ceci s'explique par la possibilité de se cacher sur un territoire vaste avec une population majoritairement rurale

à cette époque, mais aussi par la solidarité d'une partie de la population, choquée par les arrestations de femmes et d'enfants.

De nos jours aussi, des personnes sont menacées et ont besoin d'aide et de protection.

Aujourd'hui, dans plusieurs endroits du monde, des guerres ou la misère poussent des familles entières à devoir quitter leurs pays. Elles tentent de trouver refuge dans d'autres pays, où elles se retrouvent sans ressources. Leur installation dans les pays où elles arrivent, le plus souvent sans connaître la langue, ne se fait pas sans difficulté alors qu'elles doivent obtenir un titre de séjour ou le droit d'asile, scolariser leurs enfants, trouver un travail et un logement...

Pourquoi des personnes ont-elles dénoncé les Juifs ?

Encouragées par les lois antisémites du gouvernement de Vichy, les personnes qui ont dénoncé les Juifs l'ont fait par hostilité, par méchanceté, par cupidité (car ils convoitaient leurs biens), par bêtise ou obéissance à des lois injustes. En effet, à cette période, une partie de la population française, en ville comme à la campagne, est antisémite. Les Juifs sont accusés d'être responsables de nombreux maux: déclenchement de la guerre, pauvreté de la population en s'accaparant leurs biens, monopole de l'influence dans certains domaines (presse ou cinéma par exemple). La propagande nazie fait croire que les Juifs constituent une catégorie inférieure dont il faut se débarrasser pour résoudre les problèmes, en particulier économiques. Le statut des Juifs édicté le gouvernement de Vichy légitime l'exclusion des Juifs et renforce les préjugés. Ces préjugés et ces accusations sont relayés dans les journaux et à la radio.

LA DÉFINITION DU MOT « STÉRÉOTYPE »

«Expression ou opinion toute faite, sans aucune originalité, cliché. Caractérisation symbolique et schématique d'un groupe qui s'appuie sur des attentes et des jugements de routine.»

Définition du dictionnaire Larousse en ligne

LA DÉFINITION DU MOT « PRÉJUGÉ »

«Jugement sur quelqu'un, quelque chose, qui est formé à l'avance selon certains critères personnels et qui oriente en bien ou en mal les dispositions d'esprit à l'égard de cette personne, de cette chose : Avoir un préjugé contre quelqu'un.»

Définition du dictionnaire Larousse en ligne

LA DÉFINITION DU MOT « DISCRIMINATION »

«Fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne : le sexe est une discrimination fondée sur le sexe. Discrimination raciale.»

Définition du dictionnaire Larousse en ligne

L'enseignant demandera aux élèves si eux-mêmes, ou quelqu'un de leur entourage, ont souffert de préjugés, s'ils connaissent des préjugés sur les garçons, sur les filles, sur certains groupes de personnes. Il leur demandera si tout ce qu'ils entendent est vrai. Il incitera les élèves à débattre sur les dangers des «généralisations» et sur la nécessité de ne pas réduire les personnes à leur appartenance religieuse, ethnique, sexuelle...

Exemple : «Les filles sont peureuses, les garçons sont courageux!».

Depuis 1990, en France, les propos et les actes racistes et antisémites sont punis par la loi Gayssot.

Que dit cette loi ?

Cette loi, dite loi Gayssot, du nom du député Jean-Claude Gayssot, son initiateur, énonce que «toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite». Elle qualifie de délit la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité et des génocides.

Le négationnisme (négation de la Shoah) est donc possible de la loi et donne lieu à des poursuites judiciaires pouvant aboutir à une condamnation allant jusqu'à l'emprisonnement.

Pourquoi enseigne-t-on l'Histoire et organise-t-on des cérémonies de souvenir ?

Découvrir le passé permet de savoir d'où nous venons et de prendre conscience que nous partageons une histoire commune, à partir de laquelle nous construisons l'avenir. Cela permet de prendre acte de ce qui s'est passé et qui ne doit pas se reproduire.

Les commémorations de la Shoah ont pour but de rappeler qu'une partie de la population a été victime, en France, de la politique raciste et antisémite du gouvernement de Vichy qui a abouti à l'arrestation et à la déportation de 76 000 juifs dont 11 500 enfants.

Ces cérémonies donnent également l'occasion de se souvenir de la vie de ces personnes et de rendre hommage à ceux qui ont tenté de les sauver.

Les crimes des nazis ont été qualifiés de « crime contre l'humanité » et de « génocide ».

Définitions.

D'après le dictionnaire Larousse, le crime contre l'humanité est une «action commise en exécution d'un plan concerté contre un groupe humain, violent gravement les droits de l'être humain et visant à porter atteinte à sa dignité».

La définition des crimes contre l'humanité apparaît lors du procès des criminels nazis à Nuremberg en 1945. Les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles.

Dans le Code pénal français sont définis comme «crimes contre l'humanité» : le génocide, la déportation, l'esclavage ainsi que les exécutions, les enlèvements et les tortures lorsqu'ils sont exécutés massivement et systématiquement; le crime contre l'humanité commis en temps de guerre sur des combattants.

Depuis 1998, la Cour pénale internationale est compétente pour juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, lorsqu'un État ne peut ou ne veut pas poursuivre leurs auteurs.

Parmi les crimes contre l'humanité, le génocide est l'extermination volontaire d'un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants, appartenant à un certain groupe ethnique, religion ou nationalité, considérés par leurs bourreaux comme indésirables.

On parle de génocides pour désigner les crimes commis par le gouvernement turc contre les Arméniens en 1915, les exécutions par les Khmers rouges au Cambodge entre 1975 et 1979 et la tentative d'extermination des Tutsis au Rwanda, en 1994.

La Shoah: le génocide des Juifs

Depuis les années 1980, en France, on désigne par le mot «Shoah» la tentative d'extermination des Juifs par les nazis. En hébreu, ce mot signifie «catastrophe». Dans les pays anglo-saxons, on a conservé le terme «Holocauste» pour désigner le génocide des Juifs.

Le 27 janvier a été désigné «Journée internationale de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité. Cette date a été instituée à l'initiative des ministres de l'Éducation des États membres du Conseil de l'Europe en référence à l'entrée des troupes soviétiques dans le camp d'Auschwitz le 27 janvier 1945.

En quoi ce qui a été fait aux Juifs durant la Seconde Guerre mondiale est contraire aux règles de la Charte de la laïcité à l'école ?

La Charte de la laïcité à l'École fixe un cadre pour enseigner, faire partager et faire respecter les principes et les valeurs de la République française. Elle réaffirme l'importance des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise républicaine.

Garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d'une société, cette charte rappelle que la laïcité intègre les différences pour construire ensemble l'avenir dans le respect de l'égalité des droits, des convictions et de la dignité de tous les citoyens.

L'article 9 de la Charte de la laïcité à l'école énonce que «*La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.*»

Durant la Seconde Guerre mondiale, les lois antisémites du régime de Vichy organisent et encouragent avec violence la discrimination des Juifs.

Comment étudier lorsque l'on vous interdit de fréquenter les bibliothèques ou de vous inscrire à l'université? Comment apprendre à nager si on n'a pas le droit d'aller à la piscine? Comment se sentir à égalité lorsqu'un insigne obligatoire, l'étoile jaune, rappelle que votre statut est différent?

Ces lois antisémites ont entraîné l'arrestation et la déportation des enfants juifs, certains ayant été arrêtés jusque dans leur classe par la police française.

IDÉES D'ACTIVITÉS À RÉALISER AVEC LES ÉLÈVES POUR CONCLURE L'ATELIER

Discussion à partir de questions telles que : « As-tu lu des livres ou vu des films sur ce qui est arrivé aux enfants juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale ? En quoi ces récits te touchent-ils ? Te donnent-ils envie d'agir et si oui comment agir aujourd'hui pour aider ceux qui souffrent d'exclusion ? ».

Découvrir des récits inédits à partir des vidéos proposées sur la clé USB dans le dossier intitulé « D'autres témoignages d'enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale ».

Écriture d'un article sur le travail réalisé en classe autour de cette Histoire.

Correspondance : envoyer un courrier à un témoin, ancien « enfant caché » pendant la Seconde Guerre mondiale, qui est venu rencontrer les élèves pour lui dire ce que son témoignage vous a appris, ce que vous avez ressenti en l'écoutant.

Création d'une courte scène sur un thème prédéfini, en rapport avec les stéréotypes. Nous recommandons de laisser circuler la parole, de laisser les élèves exprimer leurs sentiments en tant que victime de stéréotype ou en tant que porteur de stéréotype. Il conviendra alors de les aider à les déconstruire.

On pourra s'appuyer sur ces témoignages pour créer des saynètes :

« Le 7 juin, ma mère a cousu ces étoiles et, comme la plupart des Juifs de Paris, nous avons plongé dès le dimanche, dans le bois de Vincennes. Nous sommes sortis avec l'étoile, pour voir. Aucune réaction. Le lendemain matin je suis parti à l'école, ma mère m'a accompagné, mais il fallait que j'y entre seul. C'était l'école du Sud. Dans la cour, il y avait un comité d'accueil composé d'un garçon qui était antillais et qui s'appelait Surlemont. C'était le mauvais élève par excellence, cancre, bagarreur. Il était entouré de sa bande, et il m'a dit sur le pas de la porte : « Si on te dit quelque chose, tu viens me trouver. » C'est tout. Il n'a rien dit d'autre et il ne s'est rien passé. »

Jean Laloum, *Les Juifs dans la banlieue parisienne des années 20 aux années 50*,
CNRS éditions, Paris, 1998, p. 194

« À l'âge de 6 ans, j'étais heureux d'avoir cette étoile. J'avais une étoile je me sentais comme si c'était une décoration et j'allais à l'école avec l'étoile, et puis il y avait des amis, des gosses de mon âge, même des non-Juifs et parmi eux, un qui voulait mon étoile à tout prix; il la voulait, il essayait de l'arracher, cela ne marchait pas; un jour il a réussi. On s'est bagarré... il a pris mon étoile, il l'a déchiré en se bagarrant. Il faisait froid, il y avait de la pluie, l'étoile est tombée dans la boue mon ami piétine l'étoile en me disant: tu ne l'auras pas, ni moi ni toi, personne ne l'aura cette étoile. »

Témoignage de Sylvain Levy, extrait de la mallette pédagogique L'enfant et la Shoah

Réaliser un dessin, un collage, une affiche, une exposition, un exposé, un tract, une œuvre plastique, écrire une chanson...

Exemple : la Résistance tout comme la propagande nazie ou de Vichy utilisait l'image comme outil de communication. On peut proposer aux élèves de construire une œuvre collective inspirée par ce qu'ils ont appris sur l'histoire des enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Écrire (et illustrer) une liste de résolutions prises par les élèves, après avoir réfléchi aux dangers de l'exclusion et à l'importance de la fraternité universelle.

RESSOURCES

QUI SONT LES JUIFS ?

Origine et histoire

L'Histoire du judaïsme se confond avec l'histoire du peuple juif, son évolution suit les aléas de l'Histoire de ce peuple. C'est pourquoi on peut être juif par pratique de la religion (judaïsme) ou par adhésion culturelle sans pratiquer la religion (judéité).

Le judaïsme primitif est la conscience d'un Dieu unique (religion monothéiste) avec une exigence fondamentale de justice. La Bible relate la vie des ancêtres supposés du peuple hébreu, dont les trois patriarches Abraham, Isaac et Jacob (surnommé Israël) et les quatre matriarches Sarah, Rébecca, Rachel et Léa.

D'après le récit biblique, le judaïsme devient une véritable religion lorsque Moïse conduit les Hébreux au pied du mont Sinaï après les avoir libérés de l'esclavage d'Égypte et que le peuple accepte les «Dix Commandements».

Le judaïsme est avant tout un engagement dans la pratique des commandements qui régissent la vie privée, la vie sociale et le culte.

Après l'installation en Terre Promise (Israël/Palestine) des douze tribus d'Israël, le judaïsme devint la religion d'un peuple sédentarisé.

La Bible raconte que le roi Salomon, fils de David, fait construire le Temple à Jérusalem. Le Temple est détruit en 586 avant l'ère chrétienne puis reconstruit entre 536 et 515. Le second Temple est détruit par l'empereur romain Titus en 70 après J.C.

La Bible hébraïque constitue la Loi écrite des Juifs, commentée et explicitée par la loi orale (le Talmud).

Fondements

Le judaïsme conjugue principes universels (Dieu serait le Créateur du monde et de toute l'humanité par un ancêtre unique, Adam) et histoire particulière (les Juifs seraient le peuple témoin, responsable par ses actes devant Dieu et devant l'humanité de la transmission du message divin d'unicité de Dieu et du genre humain).

Le judaïsme est caractérisé par l'espérance que l'humanité soit régie par des lois de justice et fasse ainsi advenir les temps de paix pour tous (temps messianiques).

Le croyant est donc appelé à une remise en question permanente afin de faire advenir la justice.

Le lieu de culte des Juifs est la synagogue.

Le rabbin (rav, maître) est un leader spirituel choisi par la communauté.

Quelques repères sur l'Histoire des Juifs en France

Les Juifs sont présents en France depuis le Ier siècle de notre ère. De nombreuses communautés juives vivent dans l'ensemble des régions de France jusqu'aux persécutions du XI^e siècle et leur expulsion définitive du royaume de France en 1394. Il ne reste alors que quelques communautés juives : dans le Comtat-Venaissin sous la protection du pape (Avignon, Carpentras, Cavaillon et l'Isle-sur-la Sorgue), dans la région de Bordeaux-Bayonne où ils sont tolérés, ainsi qu'en Lorraine (annexée à partir de 1552) et en Alsace (conquise par Louis XIV en 1648).

À la veille de la Révolution française de 1789, les Juifs constituent une très petite communauté d'environ 40 000 personnes. Ils ne possèdent pas les mêmes droits (par exemple, leurs déplacements sont contrôlés, ils sont exclus de certaines professions).

Deux ans après la Déclaration des droits de l'homme de 1789, l'Assemblée Nationale vote un décret dit «d'émancipation» qui accorde aux Juifs le statut de citoyens (27 septembre 1791). La France étant le premier pays d'Europe à accorder la pleine citoyenneté aux Juifs, elle acquiert un réel prestige aux yeux des Juifs et attire de nombreux immigrants de Russie, Pologne, Roumanie ou de l'empire Ottoman.

Cependant, l'antijudaïsme de l'Église catholique perdure (les Juifs sont accusés d'avoir tué le Christ) et apparaît une nouvelle forme de rejet : l'antisémitisme racial (les Juifs seraient d'une autre «race» que les Français, donc irrémédiablement étrangers) ou économique (les Juifs sont accusés de s'accaparer les richesses ou, au contraire, de diffuser des idées révolutionnaires).

La France connaît deux périodes de montée de l'antisémitisme avec l'affaire Dreyfus (1894-1906) et les attaques contre Léon Blum sous le Front populaire (1936-1939).

En 1914, 120 000 Juifs vivent en France. 6 000 sont tués pendant la Première Guerre mondiale comme soldats.

À la veille de la Seconde guerre mondiale, on estime la population juive vivant en France à plus de 300 000, soit 0,75% de la population.

Depuis la fin des années 1950, l'arrivée massive des Juifs d'Afrique du Nord, après la décolonisation, a fait croître le nombre de Juifs français.

La population juive française actuelle est estimée à environ 600 000 personnes, dont la moitié résident en région parisienne.

Les principales fêtes

De nombreuses fêtes ponctuent l'année juive.

Roch Hachana (Tête de l'année) célèbre l'anniversaire de la Création du monde et d'Adam (l'être humain) d'après le récit biblique.

Yom Kippour, jour de jeûne, de confession collective et de pardon.

Pessah (Pâque) commémore la fois la sortie d'Égypte et la fête du printemps. Pendant une semaine les Juifs observants mangent du pain azyme. 7 semaines plus tard, Chavou'oth (Semaines, la Pentecôte) commémore le don de la Torah (qui comprend les Dix Commandements) sur le mont Sinaï.

Souccoth (Cabanes) célèbre le souvenir de l'Exode par la construction des cabanes pour y manger, y dormir et y étudier. Ces cabanes sont décorées de fruits et de légumes car c'est aussi la fête des récoltes.

D'autres fêtes

Hanoukka (Inauguration) célèbre à l'époque du solstice d'hiver, par l'allumage de bougies, la victoire de Juda Macchabée sur les oppresseurs grecs païens.

Pourim (Sorts) est l'occasion de se déguiser, en souvenir du courage de la reine Esther, qui sauva son peuple de la destruction.

Le jeûne du 9 du mois d'av rappelle la destruction du Temple de Jérusalem.

*Deux musées permettent d'en savoir plus sur l'histoire des Juifs et sur l'histoire de la Shoah:
le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (MAHJ) et
le Mémorial de la Shoah, situés à Paris.*

LE CINÉMA, PASSEUR DE MÉMOIRE

Des cinéastes ont décrit avec beaucoup d'émotion et de fidélité la tragédie des enfants juifs tentant d'échapper aux arrestations dans la France de Vichy. Tantôt sur un mode dramatique, tantôt sur un mode humoristique, leurs films rendent compte des stratégies mises en place pour faire face aux persécutions.

Voici une sélection de films de fiction pour la jeunesse susceptibles d'intéresser, de toucher et de faire réfléchir les élèves. Ils témoignent de la manière dont des artistes se sont emparés du sujet de la Shoah, faisant ressortir ses dimensions universelle et civique.

Afin de respecter les droits et conditions de diffusion des films, les enseignants doivent se mettre en relation avec l'ADAV avant toute projection en classe.

*<https://www.adav-assoc.com/>
contact@adav-assoc.com*

Un sac de billes

De Christian Duguay, avec Patrick Bruel, Dorian Le Clech et Batyste Fleurial (Gaumont, 2017), d'après l'œuvre originale de Joseph Joffo.

En 1942, la situation à Paris devenant de plus en plus dangereuse pour les Juifs, les parents de Joseph et de son frère Maurice décident qu'ils doivent quitter la capitale pour rejoindre leurs grands frères réfugiés plus tôt dans le sud de la France. Livrés à eux-mêmes, les deux enfants vont faire preuve de courage, d'intelligence et d'ingéniosité. Ils vont survivre et réussir à retrouver leur famille.

Le film montre les actions de solidarité envers les Juifs en France durant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi la stigmatisation et les réactions hostiles d'une certaine frange de la population française, notamment au moment du port obligatoire de l'étoile jaune. Le film donne une idée assez juste de la brutalité des arrestations et de l'angoisse qui en découle.

Le Voyage de Fanny

De Lola Doillon, avec Léonie Souchaud, Fantine Harduin et Juliane Lepoureau
(Origami Films, Bee Films et Metropolitan Filmexport, 2016),
d'après l'histoire vraie de Fanny Ben-Ami (Éditions du Seuil).

Fanny a 12 ans quand sa mère choisit de se séparer de ses enfants et de les mettre en sécurité dans un internat. Responsabilisée, Fanny assume son rôle d'aînée avec bravoure et perspicacité. Elle doit veiller sur ses deux petites sœurs. Pour échapper aux arrestations, Fanny est amenée à prendre la tête d'un groupe d'enfants pour leur faire traverser clandestinement la frontière suisse.

Très appréciée des élèves, cette fiction mélange des moments d'insouciance et des moments plus dramatiques. Elle montre la force, l'intelligence et la maturité des enfants juifs pris dans la tourmente des caches et des séparations. Leurs peurs sont très bien restituées; en particulier dans la scène où réveillés en pleine nuit les petits doivent se souvenir de leur nouveau nom.

Ce film illustre bien les actions de solidarité de la population française envers les Juifs, montrant les risques pris par des adultes pour les sauver.

La Rafle

De Rose Bosch, avec Jean Reno, Mélanie Laurent, Gad Elmaleh et Raphaëlle Agogué
(Gaumont et Légende Film, 2010)

L'histoire se déroule en juin 1942. Joseph, onze ans doit aller à l'école, une étoile jaune cousue sur sa poitrine. Il habite avec sa famille le quartier de la Butte Montmartre où chacun tente de continuer à vivre malgré les mesures antisémites de plus en plus répressives. La vie de Joseph et de sa famille bascule le 16 juillet 1942 au matin. D'abord rassemblés au Vélodrome d'hiver dans des conditions terribles, ils sont internés au camp de Beaune-la-Rolande avant d'être déportés.

Exemple de représentation au cinéma de la rafle du 16 juillet 1942, à Paris, le film reconstitue par synthèse numérique, et sans doute assez fidèlement, l'intérieur du Vélodrome d'Hiver où furent internés les Juifs arrêtés et leurs enfants.

Le sujet est traité de façon réaliste: en particulier, la première scène montre un parc à jeux interdit aux Juifs. Ce film illustre bien la réalité des mesures antisémites du gouvernement de Vichy.

La scène déchirante de la séparation des mères et des enfants peut heurter la sensibilité des enfants.

Monsieur Batignole

De Gérard Jugnot, avec Gérard Jugnot et Jules Sitruk (BAC Films, 2001).

L'histoire se déroule à Paris en 1942. Edmond Batignole est boucher et peu concerné par la politique. Il s'est cependant installé avec sa femme dans l'appartement de ses voisins, une famille juive arrêtée suite à une dénonciation dont l'auteur n'est autre que le gendre de Monsieur Batignole, collaborateur zélé.

Mais Simon, le petit voisin juif, rentre chez lui après avoir réussi à échapper à l'arrestation. Le boucher qui s'est installé chez lui le prend alors sous son aile. Avec gentillesse et affection, il décide de le faire passer en Suisse avec ses deux cousins. Il y parvient et ce voyage avec les enfants, qui l'oblige à braver le danger, lui permet de porter un regard différent sur la vie.

Ce film montre la population française dans sa diversité d'opinion face à l'occupation allemande: les collaborateurs, les indifférents et les résistants. Il est intéressant de voir comment un homme peu concerné par la Collaboration mais relativement indifférent au sort des Juifs, va par altruisme se sentir concerné par le sort d'un enfant menacé et aller jusqu'à prendre des risques pour le sauver. En cela, le film répond parfaitement aux questions: «En quoi suis-je concerné(e) par ce qui arrive aux autres?» et «Connais-tu des actions de solidarité?».

Au revoir les enfants

De Louis Malle, avec Gaspard Manesse et Raphaël Fejtö (Gaumont, 1987)

Dans un collège catholique en 1944, en France, seuls le Père Jean, directeur de l'établissement et quelques professeurs savent qu'un des élèves, Jean, est juif. Ils mettent tout en place pour sa sécurité. La peur au ventre, Jean se plie à la vie de l'école. Il se lie d'amitié avec un autre pensionnaire, Julien. Malheureusement, la Gestapo surgit un matin et arrête Jean et deux autres enfants ainsi que le Père Jean.

Ce film de grande qualité est une belle illustration du thème «En quoi suis-je concerné(e) par ce qui arrive aux autres?». En effet, Louis Malle, le réalisateur de ce film poignant, a été marqué toute sa vie par cet épisode de son enfance.

Le Vieil homme et l'enfant

De Claude Berri, avec Michel Simon, Alain Cohen et Charles Denner (1967)

En mars 1944, aux pieds de la Grande Chartreuse, Pépé et Mémé, un couple de retraités, recueillent le petit Claude, enfant parisien. Ancien poilu et pétainiste convaincu, le vieil homme bourru est très antisémite. Il ignore que Claude est juif. La grande tendresse qui s'établit entre l'enfant et Pépé est touchante. Les questions perspicaces du petit face à la grande ignorance du Pépé, bêtement manipulé par la propagande de Vichy, reflètent l'état d'esprit d'une partie de la population française de l'époque.

Cette fiction, dans laquelle Claude Berri s'inspire de ses souvenirs d'enfant caché, montre que le sauvetage des enfants n'a pu se faire qu'au prix d'une douloureuse séparation des familles juives. Elle décrit les liens d'affection qui ont pu se créer entre les enfants cachés et les familles d'accueil et dénonce avec humour les stéréotypes sur les Juifs.

POUR EN SAVOIR PLUS

*Bibliographie,
Références musicales,
Glossaire...
Consulter le site internet de
l'association:
www.lenfantetlashoah.org*

REMERCIEMENTS

À la Fondation pour la Mémoire de la Shoah,
la Fondation ARIF,
la Fondation du Judaïsme français,
la Rothschild Foundation Hanadiv Europe et
aux donateurs privés qui ont soutenu ce projet.

À Ghaleb Bencheikh, Mireille Gluckman, Françoise Hirsch, Bernard Lobel,
Pierre Quillardet et Lucien Zinger pour leurs témoignages.

À Lior Lalieu-Smadja (photothèque) et Cécile Lauvergeon (Archives) du Mémorial de la Shoah.

À Nathalie Grenon (Cercil-Musée Mémorial des enfants du Vel d'hiv), Katy Hazan (OSE),
Eric Peyrard (éditions Ampelos), Hélène Rochereuil-Fenal et aux éditions Syros et
Le livre de poche pour leurs autorisations de reproduction.

À Hélène Eisenmann, Célia Quilleret et la famille Chevolut.

FACE À L'HISTOIRE 1939-1945,

un atelier-exposition proposé par l'association L'enfant et la Shoah – Yad Layeled France.

Coordination: Galith Touati

Conception et rédaction: Isabelle Denis, Sophie Hagiarian, Laurent Klein,
Maryline Obadia, Galith Touati, Emmanuelle Wolff

Recherche iconographique: Sophie Hagiarian

Conception graphique: Valérie Delebecque

Réalisation des entretiens filmés: Thomas Devenyi, Pierre Gautheron et Hugo Nazarenko

Avec le soutien de:



Photographie de couverture : Françoise Hirsch est élève au lycée Molière à Paris, en 1942. Sur la photo de classe, elle porte l'étoile jaune © Françoise Hirsch
Deuxième de couverture : © CDJC / Coll. OSE
Troisième de couverture : © BHVP